

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,  
la Communauté de Communes du Genevois et la  
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2025-05**

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

31 MARS 2025

ARRIVEE  
4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 18 mars 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Monsieur BARONNET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Messieurs ANTOINE. Mesdames VILLARI, COTTET, TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (11) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames BUSSAT, CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY, RUJID-OOZEER, PLEE, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, BEARD, PERRIER, LACAN, IDRI. Messieurs SOUVANSANOUK, PHILIPPE, LAURENT.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, BONNAFOUS, MAGDELAINÉ, MONTANT, LECURLEUR. Messieurs BERTRAND, JACQUET

**OBJET : Approbation du BP 2025**

*Vu l'article 7 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le vote du budget est une attribution du Comité de direction,*

*Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC soit présenté par le Président au Comité de direction,*

*Vu les articles L 133-7, L133-8 du code du tourisme,*

*Vu l'article R. 133-15 du Code du tourisme, indiquant que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités, à savoir les articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312- 1,*

*Vu l'article R. 133-15 du Code du tourisme qui prévoit que le budget de l'Office de Tourisme en EPIC est adopté par délibération du comité de direction avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants) et non plus le 15 novembre de l'année précédente,*

Considérant que Monsieur le Président proposera aux membres du Comité de direction, les résultats du compte administratif 2024,

Considérant que le compte de gestion sera identique au compte de résultat,

Considérant que Monsieur le Président présentera les documents en annexes.

Monsieur ANTOINE, Président, exposera au Comité de direction le budget primitif de l'EPIC, par chapitre.

Ce budget a été préparé, conformément aux statuts, par Carole INCANDELA, Directrice,

Considérant que le budget primitif 2025 est présenté lors du Comité de direction,

Le Budget présenté est équilibré en recettes et dépenses :

Pour la section d'exploitation, à **2 111 417.00€**.

Pour la section d'investissement, à **184 271.49€**.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

**APPROUVE à l'unanimité**, le budget primitif 2025 des Monts du Genevois, annexé à la présente délibération,

**DONNE à l'unanimité** délégation à la Directrice pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la bonne gestion de ce budget.

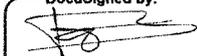
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 18 mars 2025,

Affiché ou notifié le 18 mars 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
Monsieur BARONNET

DocuSigned by:  
  
D163F02A0A5C4A6...

Le Président  
Monsieur ANTOINE  
Signé par :  
  
E86D121BD3D240A...  


Annexe 1/1 - BP 2025

SECTION D'EXPLOITATION				
DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2024	DM	BP 2024 Réalisé	BP 2025
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	1 164 486	209 110	965 502	1 080 693
CHAPITRE 012 Charges de personnel	870 000		833 489	950 000
CHAPITRE 65 autres charges de gestion courante	30 000		27 151	30 000
CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles	250		0	250
CHAPITRE 022 Dépense imprévues	5 000			5 000
CHAPITRE 023 - Virement à la section investissement				
CHAPITRE 042 Opérations d'ordre de transfert entre section 2025 + reg 2024	50 900		50 695	45 474
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 120 636</b>		<b>1 876 836</b>	<b>2 111 417</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	DM 2024	BP 2024 Réalisé	BP 2025
CHAPITRE 001 Report rst exercice n-1				
CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles*	34 500		27 011	42 953,48
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	32 968	129 749	31 408	141 318,01
CHAPITRE 26 Participations et créances rattachées à des participations	0			
CHAPITRE 27 Autres immobilisations financières	2 783		2 783	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>70 251</b>	<b>129 749</b>	<b>61 203</b>	<b>184 271,49</b>

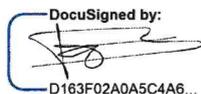
Patrick ANTOINE - Président

Président



Eddy BARONNET

Directeur de Crazyschool



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

31 MARS 2025

ARRIVEE

4

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,  
la Communauté de Communes du Genevois et la  
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

-----  
DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

-----  
ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

-----  
N° 2025-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 18 mars 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Monsieur BARONNET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Messieurs ANTOINE. Mesdames VILLARI, COTTET, TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (11) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames BUSSAT, CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY, RUJID-OOZEER, PLEE, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, BEARD, PERRIER, LACAN, IDRI. Messieurs SOUVANSANOUK, PHILIPPE, LAURENT.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, BONNAFOUS, MAGDELAINE, MONTANT, LECURLEUR. Messieurs BERTRAND, JACQUET.

**OBJET : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024**

Vu les articles L134-6 et R.133-10 du code du tourisme,

Vu l'article 7 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que l'approbation du compte administratif et compte de gestion est une attribution du Comité de direction.

Considérant que Monsieur le Président proposera aux membres du Comité de direction, les résultats du compte administratif 2024,

Considérant que le compte de gestion sera identique au compte de résultat,

Considérant que Monsieur le Président présentera les documents en annexes.

Les résultats établis au 31/12/2024 sont les suivants :

- Résultat exploitation 2024 : 545 675.88€
- Résultat investissement 2024 : - 129 748.81€

Considérant qu'il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Chapitre 002 (R) de la section exploitation : 415 927.07 €
- Compte 1068 (R) de la section investissement : 129 748.81€
- Chapitre 001 (R) de la section investissement : 9 048.68 €

Considérant que les affectations par chapitres.

Considérant que le compte administratif sera présenté lors de la séance.

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal.

Considérant que le compte administratif sera annexé à la présente délibération.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2024 et constater sa conformité avec le compte de gestion.

**APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat.

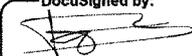
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 18 mars 2025,

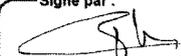
Affiché ou notifié le 18 mars 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
Monsieur BARONNET

DocuSigned by:  
  
D163F02A0A5C4A6...

Le Président  
Monsieur ANTOINE

Signé par :  
  
E86D121BD3D240A...

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

31 MARS 2025

ARRIVEE

4



Annexe 1/1 – CA et CDG 2024

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 876 291,88	G 1 824 879,24	G-A -51 412,64
	Section d'investissement	B 61 202,51	H 50 900,01	H-B -10 302,50
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 597 088,52 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 19 351,18 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 876 291,88	= G+H+K 2 421 967,76	545 675,88
	Section d'investissement	= B+D+F 200 000,00	= H+J+L 70 251,19	-129 748,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 076 291,88	= G+H+H+J+K+L 2 492 218,95	415 927,07

27300 - OT MONTS DE GENEVE HTE SAVOIE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	19 351,18		-10 302,50		9 048,68
Fonctionnement	597 088,52		-51 412,64		545 675,88
<b>TOTAL I</b>	<b>616 439,70</b>		<b>-61 715,14</b>		<b>554 724,56</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>616 439,70</b>		<b>-61 715,14</b>		<b>554 724,56</b>

Patrick ANTOINE - Président  
Président



Eddy BARONNET  
Directeur de Crazyschool

DocuSigned by:  
  
D183F02A0A5C4A6...

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

31 MARS 2025

ARRIVEE  
4

REPUBLIQUE FRANCAISE

## Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,  
la Communauté de Communes du Genevois et la  
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

31 MARS 2025

ARRIVEE  
4

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2025-07**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 18 mars 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Monsieur BARONNET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Messieurs ANTOINE. Mesdames VILLARI, COTTET, TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (11) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames BUSSAT, CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY, RUJID-OOZEER, PLEE, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, BEARD, PERRIER, LACAN, IDRI. Messieurs SOUVANSANOUK, PHILIPPE, LAURENT.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, BONNAFOUS, MAGDELAINE, MONTANT, LECURLEUR. Messieurs BERTRAND, JACQUET.

#### OBJET : Validation des statuts de l'EPIC Monts du Genevois

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code du tourisme notamment ses articles L.311-1 et suivants,*

Considérant que les statuts ont été validés en Conseil Communautaire par nos 3 collectivités,

Considérant que les statuts sont annexés à la présente délibération.,

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

**APPROUVE à l'unanimité**, les statuts de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois tels qu'annexés à la présente délibération.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 18 mars 2025,

Affiché ou notifié le 18 mars 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
Monsieur BARONNET

Le Président  
Monsieur ANTOINE



DocuSigned by:

  
D163F02A0A5C4A6...

Signé par :

  
E86D121BD3D240A...